

PAR COURRIEL

Rimouski, le 24 mars 2016

N/Réf. : 7313-01-01-0557003

N/Doc. : 401339716

**Objet : Rapport d'inspection du 20 août 2014  
Station d'épuration des eaux usées  
Municipalité de Val-Brillant  
Lot 3 864 557 à Val-Brillant**

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 10 mars 2016, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe le document demandé. Il s'agit de :

1. Rapport d'inspection effectuée le 20 août 2014 afin de vérifier la présence potentielle d'un milieu humide, daté du 17 septembre 2014, 12 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

...2

Adresse bureau de Rimouski  
212, avenue Belzile  
Rimouski (Québec) G5L 3C3  
**Téléphone : 418 727-3511, poste 286**  
Télécopieur : 418 727-3849  
Courriel : [marie-josee.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:marie-josee.lavoie@mddelcc.gouv.qc.ca)  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Adresse bureau de Sainte-Anne-des-Monts  
124, 1<sup>re</sup> Avenue Ouest  
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1C5  
**Téléphone : 418 763-3301**  
Télécopieur : 418 763-7810  
Internet : [www.mddelcc.gouv.qc.ca](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca)

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au 418 727-3511, poste 286.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La répondante régionale de l'accès aux documents,

**ORIGINAL SIGNÉ PAR :**

MJL/mjl

Marie-Josée Lavoie  
Technicienne en administration

p. j.

## AVIS DE RECOURS

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

### Révision par la Commission d'accès à l'information

#### a) *Pouvoir* :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

|                 |  |  |                              |
|-----------------|--|--|------------------------------|
| <b>Québec</b>   | 575, rue St-Amable<br>Bureau 1.10<br>Québec (Québec) G1R 2G4                 | Tél.: 418 528-7741<br>Sans frais<br>1-888-528-7741 | Télécopieur:<br>418 529-3102 |
| <b>Montréal</b> | 500, boul. René-Lévesque Ouest<br>Bureau 18.200<br>Montréal (Québec) H2Z 1W7 | Tél.: 514 873-4196<br>Sans frais<br>1-888-528-7741 | Télécopieur:<br>514 844-6170 |

#### b) *Motifs* :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) *Délais* :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

**RAPPORT D'INSPECTION**  
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine  
Région : Bas-Saint-Laurent

**1 Identification**

|   |  |                           |
|---|--|---------------------------|
| Date de l'inspection : 2014-08-20   | Heure d'arrivée : 13 h 34                    | Heure de départ : 16 h 00 |
| Inspecteur : Robin Guindon  |  | Accompagné de :           |
| N° intervention : 300906616   | Type d'intervention : Inspection             |                           |
| N° gestion documentaire : 7313-01-01-0557000                              | N° du rapport d'inspection : 401174111       |                           |
| N° demande : <<< VALEUR INTROUVABLE >>>                                   | Type de demande : <<< VALEUR INTROUVABLE >>> |                           |
| But de l'inspection : Vérifier la présence potentielle d'un milieu humide |  |                           |

|   |   |
|---|---|
| Lieu inspecté   |   |
| Nom du lieu : Station d'épuration des eaux usées Val-Brillant (1990)                              |   |
| Nom usuel du lieu :   |   |
| N° du lieu : X2047547   | Type de lieu : station d'épuration (OMAE) |
| Localisation du lieu inspecté :   |   |
| Coordonnées géographiques : 48,528714000000;-67,549612000000                                      |   |
| Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 48,528714000000;-67,549612000000 |   |

| Intervenant du lieu          |          |   |                     |
|------------------------------|----------|---|---------------------|
| Nom                          | Fonction | Adresse postale (si différente du lieu)                     | No intervenant SAGO |
| Municipalité de Val-Brillant |          | 11, rue Saint-Pierre Ouest<br>Val-Brillant (Québec) G0J 3L0 | 25171893            |

|                  |
|------------------|
| Conditions météo |
| ensoleillé       |

| Personnes rencontrées <input type="checkbox"/> SO |          |                            |
|---|----------|----------------------------|
| Nom   | Fonction | N° de téléphone (ou autre) |
| Employé municipal                                 |          |                            |
|   |          |                            |

|   |   |   |                                |
|---|---|---|--------------------------------|
| Mode d'identification   |   |   |                                |
| But expliqué :  | <input checked="" type="checkbox"/> oui     | <input type="checkbox"/> non              | <input type="checkbox"/> s. o. |
| Mode d'identification :   | <input checked="" type="checkbox"/> verbale | <input type="checkbox"/> preuve de statut |                                |
| But expliqué à/identification faite auprès de : personnes rencontrées |   |   |                                |

|         |  |
|---------|--|
| Plainte | <input checked="" type="checkbox"/> SO |
|---------|--|

|  |   |
|--|---|
| Photos numériques  |   |
| Nombre de photos prises sur le terrain : 32  | Nombre de photos annexées au rapport : 29 |
| Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Robin Guindon avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1400. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central. |   |
| Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-01\guiro01\7313-01-01-0557003\2014-08-20  |   |
| Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf.....   |   |

| Grilles d'inspection annexées <input type="checkbox"/> SO |       |
|---|-------|
| Numéro  | Titre |
|   |       |

Autres pièces annexées au rapport  SO

|   | Numéro | Titre   |
|---|--------|---|
| <input type="checkbox"/> Croquis          |        |   |
| <input type="checkbox"/> Plan             |        |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte | 01     | Carte GoogleEarth + Points et tracés GPS                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Carte | 02     | Cartographie SAGO – Tracé GPS de la zone de travaux (Déboisement) |

Échantillons  SO

## 2 Mise en contexte (facultatif) SO

Vérifier, à la demande de l'analyse, s'il y a un milieu humide à l'emplacement ou les travaux de déboisement ont été effectués, ainsi que la présence de travaux en bordure d'un cours d'eau.

## 3 Description de l'inspection

J'arrive sur les lieux à 13h34.

J'ai commencé mon intervention en me dirigeant du côté OUEST des bassins actuels.

J'y ai remarqué :

- o La présence de sol organique sur une épaisseur >30 cm
- o Les espèces suivantes : Cèdres, aulne rugueux, framboisiers, bouleau à papier
- o Des traces de travaux récents aux abords du cours d'eau (remblais, coupes d'arbres, autres)

J'y ai fait quelques sondages, voici une description sommaire

- o Sondage #1 – Point GPS 230  
80 centimètres de sol organique en surface, présence d'eau notable lors du sondage
- o Sondage #2 – Point GPS 231  
55 cm de sol organique en surface
- o Sondage #3 – Point GPS 239  
25 centimètres de sol organique
- o Sondage #4 – Point GPS 240 – 85 cm de sol organique

Voici les observations que j'ai faites concernant les travaux dans le cours d'eau.

- o Un remblai de terre et sable d'environ 41 mètres carré (épaisseur de +ou- 30 cm) lequel est situé en bande riveraine du cours d'eau / fossé. Ce remblais est situé à l'est du point GPS 231
- o Cette zone a également été déboisée.
- o Des travaux de creusement ont été effectués dans le cours d'eau du point GPS 232 à point GPS 233 (+ou- 34 mètres)
- o Dans le même secteur, sur la propriété voisine, d'important travaux de déboisement ont été fait dans le cours d'eau / fossé.

Selon les informations vérifiées sur le terrain, le cours d'eau n'a pas son lit d'origine car ce dernier circule maintenant dans le fossé de ligne sans jamais aller sur le lot voisin.

À l'emplacement ou le cours d'eau circulait sur le lot 3 864 556, il y a toujours un cours d'eau. À cet emplacement, des travaux ont été fait dans la rive du cours d'eau, essentiellement du déboisement. En aval des travaux, j'ai monté le long de la dépression pour arriver au milieu du boisé situé à l'ouest des étangs aérés de la ville. La tête du cours d'eau était situé à cet emplacement.

Je n'ai trouvé aucun lien entre les deux cours d'eau.

En remontant le cours d'eau, j'ai trouvé l'emplacement ou il traverse le chemin, il s'agit du point GPS 235. J'y ai observé très peu d'eau.

Je rencontre un employé de la municipalité. Ce dernier m'informe que les seuls travaux qui ont été fait sur les lieux consistent en du déboisement. Je lui parle des travaux aux abords du cours d'eau situé à l'ouest des bassins de traitement, il me dit que c'est sans doute l'agriculteur voisin qui les a réalisés.

Il me montre le chemin pour me rendre au déboisement.

Je suis donc, par la suite allé voir le site déboisé par la municipalité.

À cet endroit, j'ai constaté :

- o Une repousse est présente sur la zone de travaux, environ 2 mètres de hauteur par endroit.
- o Au point GPS 237h, j'ai constaté la présence du lit d'écoulement du cours d'eau présent sur les cartes.
- o En tentant de remonter le cours d'eau, je perds sa trace environ 5 mètres plus loin
- o Aucun autre indice de la présence du cours d'eau n'a été observé
- o Aucune circulation d'eau n'a été observée.

J'y ai pratiqué quelques sondages. Il appert que dans les endroits qui ont été le moins bouleversé lors des travaux, une couche de sol friable, foncee et contenant un certain pourcentage de matière organique est présente en surface. Le sol est toutefois dur et comporte beaucoup de pierre, il était très difficile d'y pratiquer des sondages. Je n'y ai pas observé d'eau, même dans les endroits où des trous avait été creusé avec de la machinerie.

#### 4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

2014-09-09

Je parle avec la DG de la municipalité de Val-Brillant. Je lui fais part de mon intervention.

Je lui indique notamment la présence des travaux aux abords du cours d'eau qui selon moi a été dévié. Comme les travaux ont été fait par l'agriculteur voisin, une intervention de la part de la municipalité serait souhaitable (ou MRC dépendamment de la délégation des pouvoirs)

Elle me dit que l'agriculteur a déjà fait part de sa volonté a modifier le cours d'eau afin qu'il longe la ligne de lot.

Relativement au site déboisé, j'indique à la DG qu'un cours d'eau traverse en diagonale la parcelle déboisée. Des travaux de déboisement ont donc été réalisés dans la rive du cours d'eau, ce qui consiste en un manquement à l'article 22, 2<sup>e</sup> alinéa. Un avis de non-conformité sera envoyé à la municipalité.

À ce niveau, elle me mentionne qu'elle ne savait pas qu'il y avait un cours d'eau dans le secteur et qu'il n'y a jamais d'eau à cet endroit. Le déboisement a été réalisé il y a 2 ans, par la municipalité et un contracteur. Elle m'informe qu'une demande de CA sera prochainement envoyé au MDDELCC pour relocaliser le cours d'eau.

#### 5 Conclusion

Il y a deux section au présent rapport, soit la première touchant le secteur situé à l'Ouest des étangs existants, et la deuxième, à l'emplacement projeté des étangs.

Première section (situé à l'Ouest des bassins existants)

- o Des travaux ont été réalisés dans le cours d'eau qui passe actuellement par le fossé de ligne séparant les lots 3 864 556 (voisin Ouest des bassins actuels) et 3 864 557 (propriété de la ville, ou sont situé les bassins).
- o Des travaux ont été réalisés dans la bande riveraine du cours d'eau (déboisement)
- o Un remblai a été effectué sur la propriété de la municipalité, aux abords du point GPS 231. Ce dernier couvre une superficie d'environ 40 mètres carrés sur 30 cm d'épaisseur.
- o Possiblement que le cours d'eau a été dévié afin qu'il suive la ligne de lot.

Deuxième section (site déboisé par la municipalité pour accueillir les nouveaux bassins)

- o Une zone de 12 600 mètres carrés a été déboisée
- o Dans cette zone, un cours d'eau est cartographié
- o Le lit d'écoulement a été observé au point GPS 237. Toutefois, il m'a été impossible de suivre le lit d'écoulement sur plus de 5 mètres dans la zone déboisée. Les rives de ce ruisseau ont été déboisées.
- o Je n'ai pas observé d'eau sur le site.

#### Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

|   |   |   |
|---|---|---|
| 1 | <b>Manquement</b> : Avoir procédé à des travaux dans la bande riveraine d'un cours d'eau intermittent.<br>Référence légale : article 22, alinéa 1   | Degré de gravité des conséquences :<br>mineur |
|   | Atteinte à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain : Aucune atteinte ou aucun risque (mineur)<br>Explication : Aucun risque  |   |
|   | Atteinte à la qualité de l'eau, du sol, de l'air, à la végétation ou à la faune : Atteinte à faible impact (mineur)<br>Explication : Le cours d'eau sera dévié dans de prochaines intervention (CA à venir)<br>Les conséquences sont : complètement réversibles (mineur)<br>Explication : Une demande de CA sera déposée sous peu afin de relocaliser le cours d'eau. |   |
|   | Vulnérabilité du milieu touché ou susceptible d'être touché : Moyennement sensible, faible superficie (mineur)<br>Explication : Il n'y a pas d'eau dans le cours d'eau la majorité du temps, excepté en temps de fonte ou de grands coup d'eau.   |   |

#### Facteurs aggravants

SO

#### Facteurs atténuants

SO

#### 6 Recommandations

Je recommande que le traitement à apporter à ce dossier soit le suivant : mineur  
Ainsi, je recommande d'envoyer un avis de non-conformité à la municipalité de Val-Brillant pour avoir fait des travaux dans la rive du cours d'eau.

Rédigé par : Robin Guindon

Signature :

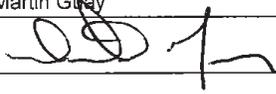
Date de signature : 2014-09-15

**7 Vérification du rapport d'inspection**

Approuvé par : Martin Gray

Fonction : Chef d'équipe

Signature :



Date :

2014-09-17

Commentaires :





*IMG\_3484.jpg*

Sondage #1 - Point GPS 230 - La première strate de sol était composée de 80 centimètres de sol organique.



*IMG\_3485.jpg*

Sondage #2 - Point GPS 231 - Vue de l'emplacement du sondage et de travaux en bordure du cours d'eau et de remblais. Il y avait 55 cm de sol organique à cet emplacement (extérieur au remblai)



*IMG\_3486.jpg*

Sondage #2 - Point GPS 231. Vue du remblais composé de gravier, du sondage #2 et du cours d'eau en arrière plan.



*IMG\_3488.jpg*

Sondage #2 - Point GPS 231. Vue de la zone de travaux, on voit que la rive et le boisé ont été affecté par les travaux. On voit aussi le remblai effectué.



*IMG\_3489.jpg*

Vue des arbres coupé dans la zone de travaux, on voit qu'il demeure du vert dans le feuillage, Les travaux ont eu lieu en 2014.



*IMG\_3490.jpg*

Vue de travaux de creusage entre les points GPS 232 et 233.



*IMG\_3491.jpg*  
Vue de la zone de travaux - Point GPS 233 au point GPS 232.



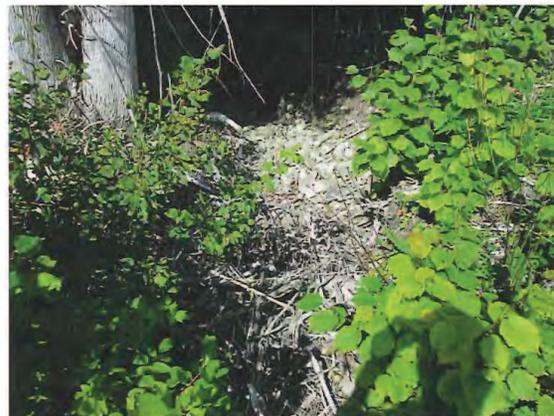
*IMG\_3492.jpg*  
Vue de travaux en bordure du cours d'eau (propriété de l'agriculteur voisin)



*IMG\_3493.jpg*  
Vue de travaux en bordure du cours d'eau (propriété de l'agriculteur voisin)



*IMG\_3494.jpg*  
Vue de travaux en bordure du cours d'eau (propriété de l'agriculteur voisin)



*IMG\_3495.jpg*  
Point GPS 237. Vue de l'emplacement où était situé le cours d'eau intermittent. Vue vers l'aval.



*IMG\_3496.jpg*  
Point GPS 237 - Vue de l'emplacement du cours d'eau intermittent, vers l'amont.



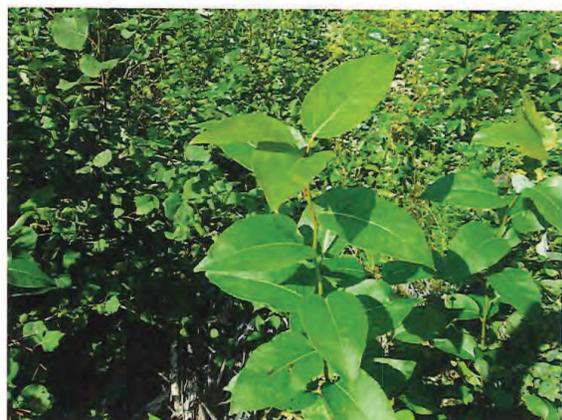
*IMG\_3498.jpg*  
Vue du lit d'écoulement du cours d'eau. Photo prise vers l'amont.



*IMG\_3499.jpg*  
Vue vers l'aval du lit d'écoulement.



*IMG\_3500.jpg*  
Vue de la parcelle déboisée.



*IMG\_3501.jpg*  
Vue d'un spécimen végétal fréquemment observé sur le site.



*IMG\_3502.jpg*  
Vue de spécimens de plantes rencontrés à quelques reprises.



*IMG\_3497.jpg*  
Vue des végétaux présents dans la zone de travaux.



IMG\_3504.jpg  
Érable à épis



IMG\_3505.jpg  
Vue de végétaux présents sur les lieux du déboisement.



IMG\_3507.jpg  
Cornouiller



IMG\_3508.jpg  
Photo panoramique de la zone déboisée, 1 de 3



IMG\_3509.jpg  
Photo panoramique de la zone déboisée, 2 de 3



IMG\_3510.jpg  
Photo panoramique de la zone déboisée, 3 de 3



*IMG\_3511.jpg*  
Actée rouge



*IMG\_3512.jpg*  
Aulne Rugueux



*IMG\_3513.jpg*  
Vue de la parcelle déboisée.



*IMG\_3514.jpg*  
Vue d'une perturbation au niveau du sol, dans la zone de travaux.



*IMG\_3515.jpg*  
Sondage # - Point GPS 240 - Il y avait 85 cm de sol organique à cet emplacement.



IMG\_3484.jpg



IMG\_3485.jpg



IMG\_3486.jpg



IMG\_3487.jpg



IMG\_3488.jpg



IMG\_3489.jpg



IMG\_3490.jpg



IMG\_3491.jpg



IMG\_3492.jpg



IMG\_3493.jpg



IMG\_3494.jpg



IMG\_3495.jpg



IMG\_3496.jpg



IMG\_3497.jpg



IMG\_3498.jpg



IMG\_3499.jpg



IMG\_3500.jpg



IMG\_3501.jpg



IMG\_3502.jpg



IMG\_3503.jpg



IMG\_3504.jpg



IMG\_3505.jpg



IMG\_3506.jpg



IMG\_3507.jpg



IMG\_3508.jpg



IMG\_3509.jpg



IMG\_3510.jpg



IMG\_3511.jpg



IMG\_3512.jpg



IMG\_3513.jpg



IMG\_3514.jpg



IMG\_3515.jpg



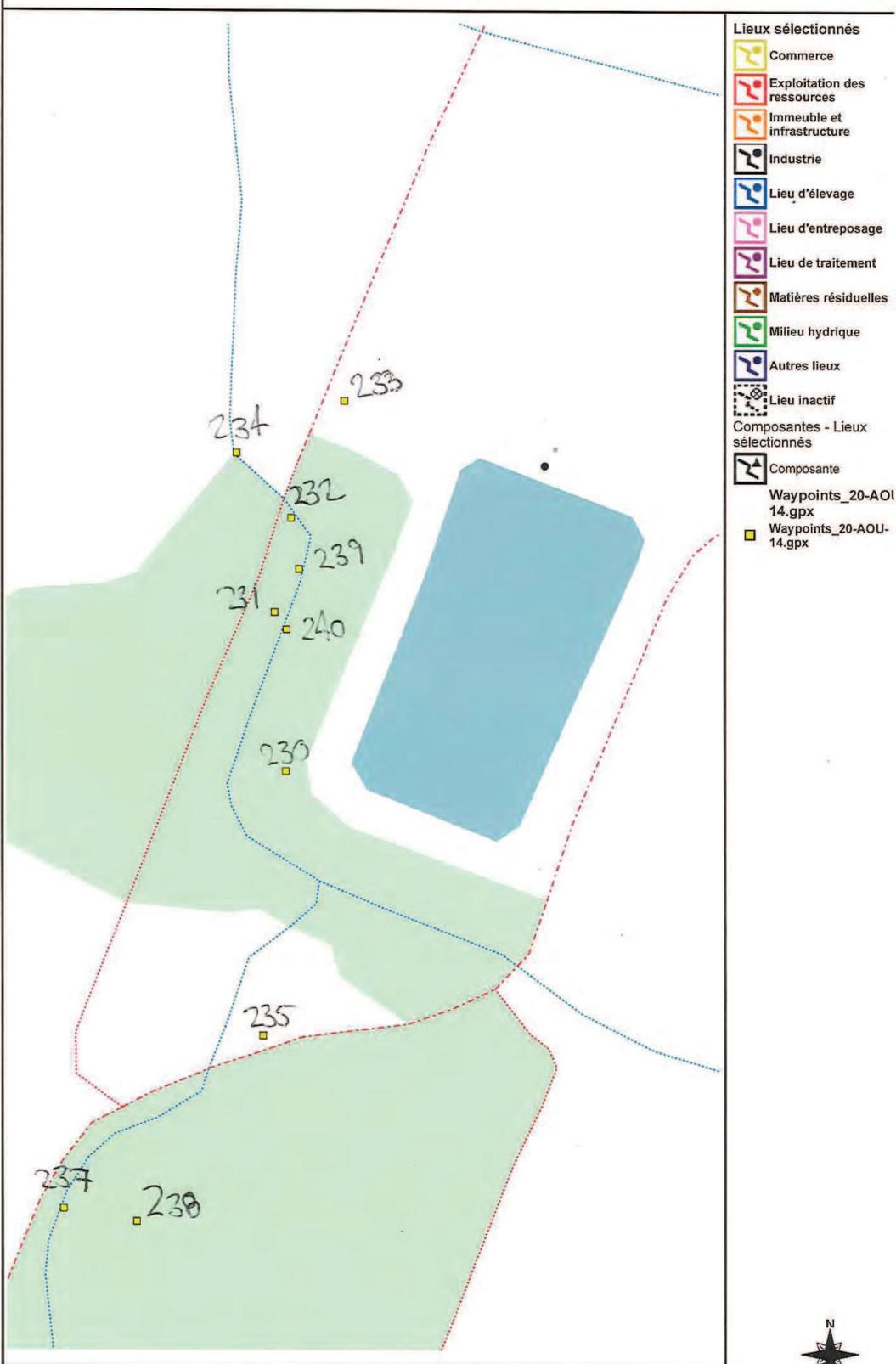
Google earth

pieds  
mètres



01 Carte Google Earth ⊕ Points et traces GPS

**02 Cartographie SAGO - Tracé GPS de la zone de travaux (déboisement)**  
Val-Brillant - OMAE



Échelle approximative : 1 / 1 306  30 m

Source(s) des données :  
Inspection

© Gouvernement du Québec, 2014

Développement durable,  
Environnement,  
Faune et Parcs  
**Québec** 

Contrôle hydrique et de la qualité de l'eau ( C )

Préparé par :  
Robin Guindon  
2014-09-08